



Le FLASH des CPE de l'UNSA De l'Académie de Montpellier

FLASH n°4: Lutte contre la violence...

SOMMAIRE :

- 1) lutte contre la violence : 2 interventions parlementaires qui interpellent !! Ainsi que les conclusions de l'enquête SIVIS
- 2) Résultats CAPA avancement d'échelon
- 3) Temps Partiel
- 4) Mastérisation

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE : 2 interventions de parlementaires qui crispent...

Deux députés posent une question parlementaire au ministre de l'Education nationale sur le thème de la violence en milieu scolaire et attendent du ministère une réponse sur les mesures envisagées pour prévenir et lutter contre ce fléau. Les deux questions se rejoignent presque mots pour mots et on peut se demander pourquoi cette répétition sinon de forcer le trait sur ce sujet.

En tant que CPE nous sommes directement ou indirectement cités. Dans l'une des questions le député nous identifie clairement par l'appellation «surveillant général, actuellement Conseillers Principal d'Education», laissant planer l'idée que ce valeureux homme d'un autre temps, repu d'autoritarisme «près soixante huitarde» était évidemment et serait de nouveau la solution à tous les maux liés aux manifestations violentes des élèves d'aujourd'hui.

On croit rêver, mais non c'est écrit noir sur blanc. A la lecture commentée de ces deux argumentaires, notre réhabilitation en croquemitaine au bras armé du gourdin séculaire permettrait aux parents de dormir sur leurs deux oreilles, leurs bambins étant alors doctement gardés et protégés. Pour nos chers députés les CPE et la «valeur ajoutée» au fil de quarante ans d'activités et de réflexions pour aménager au plus près des élèves leur métier et leurs actions ne compte pour rien. Non, un doigt pointé par un cerbère écervelé mais costaud leur suffit à imaginer pour ramener la paix dans les établissements !

Le plus humiliant, quand à nous et nos missions, est de nous associer avec une batterie de mesures toutes plus réductrices les unes par rapport aux autres, comme «exclure, supprimer, faire respecter l'autorité (sans l'expliquer), restaurer les internats (à visée disciplinaire), rétablir ... pour les élèves méritants, infractions graves, etc.

Inutile d'en rajouter et de donner plus d'importance à ces textes. Les CPE ont depuis longtemps assis

leur légitimité sur, justement, une «certaine autorité» acquise au fil des années et de l'expérience. Cette autorité la plupart du temps bien comprise des élèves, les CPE l'ont forgé à partir des valeurs inscrites, non sans raisons, dans leur circulaire de fonction. Elle fait la part équilibrée de l'éducatif et du normatif dans leurs actions et leur enseignement auprès des élèves dans les domaines qu'ils ont en charge.

Restons cependant vigilant à la réponse que le ministre donnera à ces questions parlementaires.

A suivre.

Question N° : 60489 de M. Roubaud Jean-Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Gard).

violence. lutte et prévention

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'Education nationale sur les violences à l'école. Toutes les solutions doivent être envisagées pour protéger les élèves et les enseignants face à la montée de violences au sein des établissements scolaires, de plus en plus fréquentes depuis le début de cette année 2009. Aussi, sont préconisées les mesures suivantes afin de mettre un terme à celles-ci : faire respecter l'autorité des professeurs ; former les professeurs à l'application de la discipline ; réintroduire la fonction pleine et entière de surveillant général dans les écoles ; créer de vrais cours de civisme ; exclusion de l'élève définitivement à la troisième infraction grave au règlement intérieur ; supprimer la réintégration automatique après exclusion d'un établissement scolaire ; restaurer les internats spécialisés ; rétablir prix et récompenses pour les élèves méritants. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il entend mettre ces mesures de bon sens en œuvre et dans quel délai.

Question N° : 60488 de M. Chossy Jean-François (Union pour un Mouvement Populaire - Loire)

violence. lutte et prévention

M. Jean-François Chossy interroge M. le ministre de l'Education nationale sur les propositions de l'association SOS-éducation pour lutter contre la violence à l'école. Cette association propose une série de huit mesures très radicales visant notamment à faire respecter l'autorité des professeurs : Former les professeurs à l'application de la discipline ; réintroduire la fonction pleine et entière de «surveillant général» (conseiller principal d'éducation) dans les écoles ; créer de vrais cours de civisme permettant d'enseigner dès le plus jeune âge les règles de base de la vie en société, notamment le respect ; exclure l'élève définitivement à la troisième infraction grave au règlement intérieur ; supprimer la réintégration automatique de l'élève après exclusion d'un établissement scolaire ; restaurer les internats spécialisés pour les élèves ayant des problèmes disciplinaires ; rétablir prix et récompenses afin de distinguer les élèves méritants. Il le remercie de sa réponse.

.. et les conclusions de la dernière enquête CIVIS :

Les caractéristiques de SIVIS ((Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire).

Sa mise en place remonte à la rentrée scolaire 2007 après la polémique autour de l'utilisation de l'ancien logiciel « SIGNA » tombé dans les mains de la presse et utilisé avec maladresse par les médias de l'époque.

SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement des actes de violence les plus graves en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" : seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des caractéristiques renseignées, sont enregistrés dans l'application. Cette démarche vise à assurer une homogénéité des déclarations entre les établissements ;
- l'ajout d'un questionnaire visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il permet de mettre en contexte la violence en milieu scolaire au-delà des seuls chiffres bruts fournis par le recensement des incidents ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements et de circonscriptions du premier degré représentatif au niveau national (métropole et DOM). Environ un millier d'établissement constituent l'échantillon. La DEPP note aussi une érosion dans le nombre de réponses avec l'avancée de l'année scolaire, sans doute en rapport avec le manque de temps et la lassitude de se répéter, plus que par l'absence d'incidents à déclarer.

Le questionnaire sur le climat de l'établissement ne semble pas convaincre.

En conclusion le SE-UNSA voit avant tout la lutte contre la violence en milieu scolaire comme l'affaire de tous, personnels des établissements, élèves, mais aussi parents, associations, institutions. C'est le partenariat, le travail d'équipe, l'entraide et la concertation qui apporteront des réponses et un début de solution au problème du bon, l'accueil des élèves et de la lutte contre les phénomènes de violence. L'autre grand volet qui doit retenir l'attention des pouvoirs publics porte sur la prise en compte par l'institution de ces problèmes et l'action par le vote de crédits pour augmenter le nombre de surveillants et d'adultes et notamment de CPE dans les établissements scolaires. Notre demande dans la branche CPE du SE-UNSA s'oriente en priorité sur le renforcement des établissements (collèges et LP) les plus fragilisés par les phénomènes de violence.

(1) DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, chargée de ce dossier

(2) SIVIS : SIVIS est une enquête statistique qui a obtenu le label du Conseil national de l'information statistique : les données recensées ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; en particulier, aucune information sur un établissement ne peut être diffusée.

(3) Voir la note d'information de la DEPP sur SIVIS : http://media.education.gouv.fr/file/2009/01/7/NI0922_124017.pdf

Résultats CAPA avancement d'échelon

La CAPA pour l'avancement d'échelon des CPE s'est tenue le mercredi 18 novembre 2009. En préambule je suis intervenu pour lire une déclaration du SE-UNSA afin de dénoncer le projet de budget 2010 qui inscrit durablement l'Education Nationale dans la régression avec la suppression depuis 3 ans de près de 50.000 postes. Ces suppressions se traduisent pour les CPE par des conditions de travail qui se dégradent. Aujourd'hui les vacataires faisant fonction de CPE sont aujourd'hui largement supérieurs aux TZR. J'ai rappelé également notre inquiétude devant les modalités de formation des futurs CPE.

Lors de la CAPA 102 collègues ont été promus à l'échelon supérieur, dont 39 au grand choix. Vous trouverez [ici](#) le tableau récapitulatif des avancements d'échelon et des modalités d'obtentions des derniers promus par échelon.

Bruno LE PROVOST

Temps partiel 2010/2011

La circulaire rectorale relative aux demandes d'autorisation d'exercer à temps partiel durant l'année scolaire 2010/2011 est parue.

Les campagnes donnant l'accès à la saisie des demandes seront ouvertes le jeudi 3 décembre 2009. C'est le Chef d'établissement qui remet l'imprimé aux personnels enseignants et d'éducation de son établissement et qui recueille les demandes jusqu'au vendredi 15 janvier 2010. [Lire la suite](#)

Mastérisation : journée d'action le 15 décembre

L'entêtement du gouvernement sur le dossier de la masterisation conduit les étudiants et les élèves dans le mur. Il faut réagir ! Aussi, à l'appel de l'UNEF, l'UNL, la FIDL, le SE-UNSA, A&I-UNSA, le SIEN-UNSA, le SNPDEN-UNSA, Sup'Recherche-UNSA, le SNPTES-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, la FERC-CGT... appellent à une journée nationale de mobilisation le 15 décembre 2009.

Dans l'enseignement primaire, secondaire, supérieur (notamment dans les IUFM), des initiatives de grèves, des rassemblements, des assemblées générales de débat, des manifestations pour dénoncer le projet régressif du gouvernement.

Les organisations signataires exigent la remise à plat de la réforme impliquant le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et l'ouverture indispensable de réelles négociations. [Lire la suite](#)

Pour adhérer cliquez [ici](#)

Ce flash a été réalisé par vos [commissaires paritaires](#) :

Bruno LE PROVOST : 06.28.84.65.82 Christophe Portal : 04.67.64.51.38

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre

Si tu ne souhaites plus recevoir ce mail, merci de nous le signaler nous supprimerons ton adresse de notre liste de diffusion

SE-UNSA académie de Montpellier – 474 allée Henri de Montmorency

34090 Montpellier CEDEX. Tél : 04 67 64 51 38 / Fax : 04 67 64 32 02

e-mail : ac-montpellier@se-uns.org / site internet : <http://sections.se-uns.org/montpellier/>